

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite, Mayot Vincent, Richon Isabelle, Besset Grégory, Valancony Tiphaine, Mantelin Julien, Boyer Anne,

Absents excusés : Cohen Jean-Philippe, pouvoir à Parat René, Schmelzle Jean-François, pouvoir à Olgne Patrick, Delattre Nicolas, pouvoir à Agnès Peyrache, Plenet Jaouen, pouvoir à Catherine Moreau, Lebailly Laurence, Alègre Carlos, Boutoumit Amina, Auternaud Audrey, Martin Grégoire

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 **Présents** : 14 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 18

D2022-056 – Projet de parc à Jasco - JASCOPAINS

Suzanne Caule et la commission « Enfance, jeunesse, affaires scolaires », ont bâti un projet d'amélioration du parc de Jasco qui viendrait poursuivre les aménagements autour de la place des anciens combattants (Cantine et salle d'animation au Fraissee, réfection des tennis, opération « un enfant, un arbre »).

Les travaux concernent la sécurisation des espaces, l'implantation de jeux et d'équipements supplémentaires et la végétalisation du terrain

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de solidarité attribué par Annonay Rhône Agglo ; ce fonds pourrait intervenir à hauteur de 50 % des dépenses qui restent à charge de la commune, dans la limite de 80 % d'aides publiques.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total :	22 000 € HT
Fonds de solidarité Agglo	11 000 €
Autofinancement communal :	11 000 €

Les travaux projetés pourraient commencer au 2ème trimestre 2023, si l'ensemble des financements et autorisations étaient obtenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet tel que présenté par Monsieur le Maire,
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLICITE la subvention suivante :

- Fonds de solidarité Annonay Rhône Agglo : 11 000 €

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Maire,